



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question au Gouvernement n° 2055

Texte de la question

NÉGOCIATIONS AVEC LES LABORATOIRES SUR LES VACCINS CONTRE LA GRIPPE A

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Pierre Door. À la fin de l'année 2009, madame la ministre de la santé et des sports, notre pays a été touché, comme deux cents autres, par une épidémie de grippe sans précédent, la grippe A (H1N1). Je tiens une nouvelle fois, malgré les polémiques stériles et inutiles, à vous féliciter pour la gestion de cette crise sanitaire.

(Exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR.)

L'heure est aujourd'hui au bilan. En effet, à l'occasion de cette épidémie, l'État français avait commandé 94 millions de doses de vaccin à quatre laboratoires pharmaceutiques, pour un montant de 700 millions d'euros. Bien que le virus circule toujours, la pandémie a été moins virulente que prévu, et seulement 5,5 millions de personnes ont été vaccinées.

Une mission de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a étudié la situation d'autres pays ; ses membres se sont rendus à l'OMS il y a quelques jours pour analyser la crise et étudier la question des vaccins, ce qui donnera lieu à un rapport.

Il y a quelques semaines, madame la ministre, vous vous étiez engagée, avec l'établissement public responsable, à revoir les contrats passés avec les laboratoires pharmaceutiques. Ce matin, un quotidien français affirmait que l'État allait déboursier 48 millions d'euros, au lieu des 358 millions initialement prévus pour la commande de 50 millions de vaccins, laquelle sera de fait annulée.

Le laboratoire Novartis a signé l'accord de résiliation avec l'EPRUS, l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires ; quant aux deux autres laboratoires, les négociations avec l'État sont en cours. Pouvez-vous, madame la ministre, infirmer ou confirmer l'annonce de ces résultats très satisfaisants, notamment au regard des conditions de résiliation dans les autres pays ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. Roland Muzeau. Et l'arnaque des laboratoires, vous n'en parlez pas ?

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

M. Patrick Roy. Et des franchises médicales !

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Votre question, monsieur Door, anticipe sur la réponse que je m'appête à faire, cet après-midi, à la commission d'enquête parlementaire du Sénat.

Les autorités sanitaires européennes ayant annoncé qu'une autorisation de mise sur le marché pouvait être accordée au vaccin administré en une seule dose, j'ai résilié, le 4 janvier dernier, la commande de 50 millions de doses auprès de trois laboratoires : 32 millions de doses auprès du laboratoire GSK ; 11 millions auprès du laboratoire Sanofi, qui a d'ailleurs résilié de lui-même, pour ainsi dire gratuitement, la commande de 9 millions de doses ; 7 millions de doses, enfin, auprès du laboratoire Novartis.

Nous avons pris cette décision en vertu du pouvoir unilatéral de résiliation de la puissance publique, mais ce pouvoir s'accompagne évidemment d'une indemnisation. Le 11 janvier, nous avons donc confié au directeur de l'EPRUS le mandat de négocier avec les laboratoires, ce qu'il a fait en suivant deux principes. Le premier est que les trois laboratoires soient traités de la même façon ; le second est qu'ils ne soient indemnisés que sur la base des dépenses effectivement engagées, et non sur celle d'un éventuel manque à gagner.

Comme vous l'avez indiqué, monsieur le député, c'est sur cette base précise, qui représente en l'occurrence 16 % du marché initial, que l'accord avec le laboratoire Novartis a été conclu. Nous allons mener la négociation à son terme avec les deux autres laboratoires. Vous comprendrez que je garde une certaine confidentialité sur le sujet ; si toutefois les négociations, que je souhaite transactionnelles, n'aboutissaient pas,...

M. le président. Merci, madame la ministre.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé*. ...il y aurait une notification unilatérale sur la même base.
(Applaudissements sur quelques bancs du groupe UMP.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2055

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 mars 2010